

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 mars 2017.

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Marie-Christine DEGAYE, Guy DERACHE, Didier BAERT, Ludovic ROHART, Isabelle DEREGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Ingrid VERON, Adjoints au Maire, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Frédéric SZYMCZAK, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEVBRE, Joselyne ALLUITE, Roger VANDEVYVERE, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Francis LECOINTRE, Marie-Agnès DHALLUIN et Nadine CANTELOUP

Ont donné pouvoir : Michèle ABELOOS à Isabelle DEREGNAUCOURT, Stéphanie LECONTE à Nathalie GABRYELEWICZ et Frédéric DELANNOY à Michel PIQUET

Monsieur le Maire annonce que M. Roger VANDEVYVERE intègre le Conseil municipal suite à la démission de M. Christophe CIELOSKI pour raison personnelle.

Il propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Il propose d'approuver le compte-rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

M. Benoît BRILLON critique à nouveau le manque de documents reçus dans le cadre du vote sur le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire lui répond que la question porte uniquement sur les amendements à apporter au compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé, le groupe « Orchies pour tous » ne prenant pas part au vote.

ORDRE DU JOUR

1. Adhésion au SMAHVSBE
2. Adhésions au SIDEN-SIAN
3. Adhésion au CNVVF
4. Garantie d'emprunt
5. Demande de dotation parlementaire
6. Prime annuelle des agents municipaux
7. Convention avec le GEPSAL
8. Modification du PLU
9. Compte administratif 2016
10. Compte de gestion 2016
11. Affectation des résultats 2016
12. Fixation du taux des impôts locaux 2017
13. Budget primitif 2017
14. Subventions 2017
15. Conventions avec le Stade orchésien, la SASP-BCO, le BCO association, la SPL de la Pévèle et l'Ecole de musique / Harmonie municipale

- 1 -

Adhésion au SMAHVSBE

M. le Maire explique que l'avis du Conseil municipal est sollicité sur l'adhésion de la commune de Masny au Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout (SMAHVSBE).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la la commune de Masny au Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout (SMAHVSBE).

- 2 -

Adhésions au SIDEN-SIAN

M. le Maire indique que l'avis du Conseil municipal est sollicité sur l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la commune d'Elincourt (Nord) avec transfert des compétences « Eau potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

- de la commune d'Evergnicourt (Aisne) avec transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement Collectif »
- de la commune de Blecourt (Nord) avec transfert des compétences « Eau potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- des communes d'Haynecourt (Nord) et Fremicourt (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- de la commune de Neufchatel sur Aisne (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de Pouilly sur Serre (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau potable »
- de la ville d'Hazebrouck (Nord) avec transfert des compétences « Eau potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de ces collectivités au SIDEN-SIAN

-3-

Adhésion au CNVVF

M. le Maire informe que, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) demande aux communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » le versement d'une cotisation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la Ville au CNVVF pour un montant annuel de 400€

-4-

Garantie d'emprunt

M. le Maire rappelle que, par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a donné un accord de principe pour garantir les emprunts suivants de NOREVIE dans le cadre de la

phase V du Carnoy et de la réalisation de 70 logements locatifs (36 collectifs PLUS, 16 collectifs PLAI et 18 collectifs PLS) :

- Prêt PLUS Construction de 3 773 985,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLUS Foncier de 876 001,00€ pour une durée de 50 ans
- Prêt PLAI Construction de 1 512 846,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLAI Foncier de 373 838,00€ pour une durée de 50 ans
- Prêt PLS Construction de 765 595,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLS Foncier de 448 521,00€ pour une durée de 50 ans
- Prêt PLS complémentaire de 536 502,00€ pour une durée de 40 ans

Il propose au Conseil municipal de confirmer la garantie communale pour ces prêts.

Il informe que le montant total garanti pour la phase V du Carnoy est de 8 287 288,00€.

M. Benoît BRILLON indique que le groupe « Orchies pour tous » ne prend pas part au vote en l'absence des comptes de la société NOREVIE et sans certitude sur la solvabilité de cette société sur le long terme concernant les 20 millions d'euros d'emprunts garantis.

M. le Maire répond que M. Benoît BRILLON peut missionner un expert du tribunal de commerce à ce sujet. Il ajoute que M. Benoît BRILLON est en délicatesse avec les chiffres car ce sont 44 millions et non 20 millions d'euros d'emprunts qui sont garantis par la ville.

Il conclut que la municipalité est fière de contribuer à l'amélioration des logements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le groupe « Orchies pour tous » ne prenant pas part au vote,

APPROUVE la garantie communale desdits prêts souscrits par NOREVIE

-5-

Demande de dotation parlementaire

M. le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention de 30 000€ au titre de sa dotation parlementaire pour l'aménagement du sentier de la Poste, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 76 962€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande de subvention

-6-

Prime annuelle des agents municipaux

M. le Maire rappelle que, conformément à la délibération du 28 novembre 1986, la prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de porter la prime 2017 à 1 385€ pour les titulaires et à 1 485€ pour les non titulaires

-7-

Convention avec le GEPSAL

M. le Maire rappelle que, par délibération du 23 février 2017, le Conseil municipal a approuvé une convention avec le GEPSAL (Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport) pour l'emploi d'un animateur sportif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

Il propose de prolonger cette convention jusqu'au 31 août 2017, précisant qu'il s'agit de Frédéric DARNAULT qui effectue pendant la période scolaire 25 heures dans le cadre de la classe football au collège du Pévèle et 6 heures dans les écoles élémentaires publiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention avec le GEPSAL

AUTORISE M. le Maire à la signer

Modification du PLU

M. le Maire rappelle que, par délibération du 30 juin 2016, le Conseil municipal a lancé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur trois zones :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU (ancienne sècherie LEROUX), d'une superficie de 58 360 m²
- la transformation de la zone UH en zone à vocation économique (terrain réservé au Centre de Secours et d'Incendie) d'une superficie de 11 537 m²
- l'évolution du règlement de la zone 1AUha pour y permettre le développement d'activités économiques (zone des Trois bonniers marins, terrain en face de la gendarmerie)

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 janvier au 17 février 2017, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur les trois projets.

Il a émis quatre recommandations concernant le projet situé entre la rue Jean Lagache et la rue Jules Rieu :

- prendre en compte la nécessité d'élaborer un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) élargi concernant les mouvements du « Courant de l'Hôpital » lors de son cours à travers Orchies et les communes voisines
- créer un bassin de rétention adéquat en amont du clos Jean Ferrat et un autre dans le périmètre du projet pour capter l'afflux des eaux de ruissellement
- prévoir une diversification des déplacements dans le secteur (piste cyclable, voie pour les véhicules à moteur, sentiers doux...)
- associer le collectif des riverains à la mise en place d'u projet définitif afin de favoriser le « mieux vivre » dans les secteurs concernés

Sur le projet de l'ancienne sècherie Leroux, M. le Maire précise avoir été sollicité par les dirigeants de l'usine Leroux qui envisageaient d'y poursuivre une activité de logistique, d'où encore plus de nuisances pour les riverains dues aux camions.

C'est pourquoi il a préféré maîtriser le projet avec de l'habitat. Il rassure d'ailleurs sur le nombre annoncé de 100 logements qui correspond au maximum permis par les règles d'urbanisme.

Il ajoute que les riverains et les conseils de quartier seront bien évidemment informés de l'avancement du projet.

Sur la deuxième zone, il estime cohérent de permettre la continuité commerciale avec la zone de l'Europe.

Quant à la troisième zone, elle pourrait éventuellement accueillir une cuisine centrale.

Il conclut en se réjouissant de l'abandon du PLU intercommunal qui permet à la Ville de continuer à maîtriser le développement de son territoire.

M. Benoît BRILLON demande un vote séparé sur les trois zones. Il pense que le Département pourrait revenir sur sa décision concernant le projet de centre de secours et d'incendie.

M. le Maire regrette comme M. Benoît BRILLON l'abandon de ce beau projet mais n'espère pas de revirement du Département.

Mme Ingrid VERON arrive en séance.

Concernant le vote, il explique que l'enquête publique a porté sur les trois zones, d'où un seul vote.

Mme Nadine CANTELOUP se félicite également du rejet du PLU intercommunal car les communes doivent rester au plus près des populations.

Concernant la cuisine centrale, elle souligne que ce projet faisait partie de son programme et regrette que ce projet ne touche pas toutes les écoles de la CCPC.

M. le Maire répond qu'il croit au PLUI mais pas au sein de la CCPC.

Il estime aussi que la cuisine centrale devrait être un projet communautaire mais pas dans les conditions actuelles à la CCPC où, depuis janvier 2014, les élus d'Orchies sont victimes de procès d'intention et d'insultes.

Il remercie d'ailleurs la présidente de la SPL, Marie-Christine DEGHAYE, ainsi que les agents de la SPL, sous pression et suspicion permanente. Il salue tous ceux qui ont su garder le cap et espère que la prochaine étape sera le retour dans le giron municipal.

Concernant la zone Leroux, Mme Catherine LECOINTRE demande quels aménagements sont prévus pour prévenir les problèmes de circulation.

M. le Maire répond que la réflexion est en cours concernant les voiries mais insiste sur le fait que si la municipalité laisse faire la société Leroux, le site deviendra un centre de logistique avec un trafic intensif de camions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Bernard DEBAILLEUL, Catherine et Francis LECOINTRE et le vote contre de Benoît BRILLON et Marie-Agnès DHALLUIN,

APPROUVE ladite modification du PLU

-9-

Compte administratif 2016

M. Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances, présente le compte administratif 2016.

Il souligne la maîtrise des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2016, au niveau des charges de personnel et des charges à caractère général, ceci tout en assurant un maintien de la qualité des services.

Concernant les charges financières, le non recours à l'emprunt en 2016 a permis une baisse de 12 000€.

Il précise que la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 683 041,54€.

En section d'investissement, il présente les principales dépenses :

- la dernière annuité pour l'achat du bâtiment sis 36 place de Gaulle, d'un montant de 130 000€
- l'achat de tablettes pour l'école maternelle d'un montant de 8 400€
- environ 18 000€ d'achats pour les activités périscolaires
- le remplacement de la toiture de l'école Jules Ferry pour un montant de 67 000€
- des travaux au restaurant scolaire pour un montant de 28 000€
- au niveau des espaces verts, des travaux au Parc du Millénium et le remplacement d'arbre sur la place du général de Gaulle pour un montant de 64 500€
- la mise en place de la vidéo protection pour un montant de 134 400€
- l'achat de la maison sise 12 rue Gaston Leroy pour un montant de 176 000€

M. le Maire quitte la salle à 20h11.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. le Maire ne prenant pas part au vote,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP et le vote contre du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE le compte administratif 2016

-10-

Compte de gestion 2016

M. Ludovic ROHART présente le compte de gestion 2016, édité par le Trésorier, qui reprend les mêmes éléments financiers que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le groupe « Orchies pour tous » ne prenant pas part au vote,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE le compte de gestion 2016

-11-

Affectation des résultats 2016

M. Ludovic ROHART propose d'affecter 679 378,85€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous » et de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE l'affectation des résultats 2016

-12-

Fixation du taux des impôts locaux 2017

M. Ludovic ROHART rappelle l'engagement de la municipalité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux durant le mandat.

Il propose donc de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 23,86€
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Il ajoute que ces taux sont inférieurs à la moyenne départementale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE le maintien du taux des impôts locaux pour 2017

-13-

Budget primitif 2017

M. Ludovic ROHART rappelle qu'il s'agit de l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

M. Benoît BRILLON regrette qu'on ne lui laisse pas la parole.

M. le Maire lui répond que c'est un déroulé normal, pratiqué par tous les conseils municipaux.

M. Benoît BRILLON estime que le montant du remboursement de l'emprunt doit être intégré dans le calcul de la capacité d'autofinancement nette.

M. Ludovic ROHART explique que la capacité d'autofinancement se calcule de la manière suivante : résultat net de l'exercice + dotations nettes aux amortissements.

M. le Maire estime que M. Benoît BRILLON a reçu toutes les explications sur le mode de calcul de la capacité d'autofinancement dans la comptabilité publique. Il lui demande d'arrêter de polémiquer et lui indique que son vote contre le compte de gestion est d'ailleurs un vote contre le travail du receveur.

M. Ludovic ROHART reprend sa présentation du budget, à la fois un acte de prévision et d'autorisation qui doit respecter les principes de transparence, de prudence et de sincérité.

Le budget 2017 est ainsi construit avec une quadruple ambition :

- le sérieux budgétaire

- la stabilité fiscale

- la volonté forte d'accompagner les associations

- la poursuite des investissements : 100 000€ pour une salle polyvalente (TAP, garderie, piste de danse, école de musique), unité Alzheimer à la maison de retraite, poursuite de l'aménagement de la friche Carneau, cuisine centrale, travaux de la rue de Falemprise pour un montant de 230 000€, aménagements au jardin du souvenir pour un montant de 18 000€, réfection de cour de l'école Jules Ferry pour un montant de 109 400€, réfection du sentier de la Poste pour un montant de 90 530€

Le montant des investissements prévisionnels en 2017 s'élève donc à 870 868€, dont 788 521€ de dépenses nouvelles et 82 347€ de reports.

Il ajoute qu'un projet est en cours pour l'ouverture d'une nouvelle crèche au Carnoy.

De plus, la ville devra engager de nombreux travaux lors de la rétrocession des salles de sports par la CCPC.

En conclusion, il met l'accent sur le maintien du niveau de service aux habitants et aux associations, la stabilité fiscale et la poursuite du désendettement.

M. le Maire retient de cette présentation le sérieux dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité fiscale et le montant conséquent des investissements prévus, notamment pour les bâtiments municipaux.

Mme Nadine CANTELOUP s'inquiète du transfert croissant des charges de l'Etat vers les communes.

M. le Maire répond que l'objet de la discussion porte sur le vote du budget communal.

M. Benoît BRILLON rappelle que la tenue d'un débat d'orientations budgétaire préalable au vote du budget est obligatoire pour garantir la démocratie locale. Or, il estime que ce débat a eu lieu sans l'information prévue, ce qui représente une formalité substantielle susceptible d'annuler la délibération sur le budget.

Il votera donc contre le budget primitif 2017, n'ayant pas eu les informations nécessaires. D'ailleurs, ce budget est impacté par les mauvais résultats du CA 2016.

M. le Maire répond que toutes les informations lui ont été apportées en temps et en heure. Il estime que M. Benoît BRILLON est un procédurier et indique que la procédure intentée par la CCPC contre la SPL a coûté 15 000€ à la CCPC.

Il demande donc des discussions sur le fond et des orientations sur les projets de la majorité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP et le vote contre du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE le budget primitif 2017

-14-

Subventions 2017

M. le Maire explique qu'il a remis sur table de nouveaux documents relatifs à la subvention de la SASP du BCO suite au vote en conseil communautaire le 27 mars dernier d'une subvention de fonctionnement de 100 000€ et d'une subvention exceptionnelle de 100 000€ au lieu d'une subvention de 200 000€.

Il propose donc de voter une subvention municipale de 50 000€ et une subvention exceptionnelle de 50 000€ au lieu de la subvention prévue de 100 000€.

Il attend la confirmation de la CCPC d'un engagement l'année prochaine à hauteur de 200 000€ et demande au Président de la SASP, M. Frédéric SZYMCZAK, d'interpeller la CCPC à ce sujet.

Il estime en effet que c'est une nouvelle attaque de la CCPC contre Orchies, après le contentieux lié à la SPL.

M. Benoît BRILLON pose la question des critères de sélection des subventions et prend l'exemple du club de taekwondo, qui a demandé 4 000€ et reçoit 250€.

M. le Maire lui répond qu'il ne tient qu'à lui de s'intéresser aux affaires municipales.

M. Ludovic ROHART ajoute que ce club ne comprend qu'une dizaine d'adhérents et que la demande de subvention est liée au financement des déplacements du fils de la Présidente dans le cadre de ses compétitions.

M. le Maire précise que les conseillers municipaux suivants, membres d'une association, ne prennent pas part au vote :

- Marie-Christine DEGAYE, Présidente de la SPL de la Pévèle
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Didier BAERT, Président du Comité de braderie

- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Ludovic ROHART, Président du BCO Association, salarié de la SPL et actionnaire de la SASP du BCO
- Isabelle DEREGNAUCOURT, Présidente des Alyzées
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Frédéric SZYMCZAK, Président de l'UCAO et de la SASP-BCO
- Jean-Pierre GUENOT, Restaurants du Cœur
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Cathy LEFEBVRE, Présidente de No Limit Security
- Frédéric DELANNOY, Sous-chef de l'HMO
- Roger VANDEVYVERE, Vice-président de l'Association Nationale des Anciens Parachutistes

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les subventions de fonctionnement 2017

-15-

Conventions avec le Stade orchésien, la SASP-BCO, le BCO association, la SPL de la Pévèle et l'Ecole de musique / Harmonie municipale

M. le Maire présente les six conventions concernant les organismes qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000€ soit :

- l'Ecole de musique et l'Harmonie municipale pour une subvention de 103 000€
- le BCO association pour une subvention de 80 000€
- la SASP du BCO pour une subvention de 50 000€ et une subvention exceptionnelle de 50 000€
- la SPL de la Pévèle pour une subvention de 40 000€
- le Stade orchésien pour une subvention de 31 000€

M. Benoît BRILLON précise qu'il votera pour ces conventions car il a voté pour les subventions mais demande de recevoir les rapports d'activités et les budgets de ces organismes.

Mme Marie-Christine DEGHAÏE répond que le rapport d'expertise sur la SPL a été diffusé aux conseillers communautaires. Elle regrette d'avoir perdu deux ans et attend désormais des débats sur le fond.

M. le Maire confirme que ces organismes disposent d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes, hormis le Stade orchésien dont le montant du budget ne le nécessite pas.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000€

La séance est levée à 21h30.

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Marie-Christine DEGHAÏE	
Guy DERACHE	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Ludovic ROHART	
Isabelle DEREGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	

Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Joselyne ALLUITE	
Roger VANDEVYVERE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Nadine CANTELOUP	
Michèle ABELOOS (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Nathalie GABRYELEWICZ)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	